



DEPARTEMENT DU NORD

--

COMMUNE DE BONDUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS MUNICIPALES

Nous, Maire de la Commune de BONDUES.

FINANCES

N° 2025-16

Régie de recettes

Fixation des tarifs des activités
séniors et de loisirs

Vu la décision municipale n° 03-15 en date du 25 septembre 2003 instituant une régie de recettes pour l'encaissement du produit de manifestations à vocations culturelles,

Vu la décision municipale n° 03-15 du 25 septembre 2003, modifiant la régie de recettes de spectacles à vocation culturelle et autres manifestations diverses,

Vu la délibération n° 24-3-2 en date du 11 octobre 2024 qui précise que le Conseil Municipal délègue au Maire le pouvoir et notamment de fixer, librement et dans tous les cas, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal


Considérant qu'il convient de fixer le prix des activités séniors et des voyages à la mer.

DECIDONS

Article 1 : Les tarifs des différentes activités et animations sont fixés selon le tableau ci-après.

Article 2 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

Sorties à la mer durant l'été (tarif pour une sortie) : 3 € (tarif adulte) et 1 € (tarif réduit)

Envoyé en préfecture le 08/03/2025
 Reçu en préfecture le 08/03/2025
 Publié le 
 ID : 059-215900903-20250218-2025_16-AR

Activités séniors (cotisation annuelle, de septembre 2024 à juillet 2025) :

| | Gym Douce | Marche Accompagnée | Marche Dynamique | Tai Chi Chuan | Sophrologie | Do In | Ateliers d'Arts Créatifs | | Ateliers Mémoire |
|---|---|--------------------|------------------|---------------|-------------|-------|--------------------------|---------|------------------|
| | | | | | | | Peinture | Poterie | |
| Tarifs pour les Bonduois | 80 € | GRATUIT | 15 € | 80 € | 100 € | 100 € | 70 € | 50 € | 40 € |
| Tarifs personnes extérieures à Bondues | 100 € | | 20 € | 100 € | 120 € | 120 € | 90 € | 70 € | 60 € |
| Tarifs réduits (merci de vous rapprocher du CCAS) | 40 € | | 9 € | 40 € | 50 € | 50 € | 50 € | 25 € | 20 € |
| Informations Complémentaires | Cotisation annuelle, de septembre à juillet | | | | | | | | |

Fait à Bondues, le 18 février 2025

Patrick Delebarre
 Maire de Bondues

